



Publication à partir
du 18/10/2024 jusqu'au
29/11/2024

Administration Communale d'Esch-sur-Sûre

1, an der Gaass L-9150 Eschdorf

www.esch-sur-sure.lu

Avis au public

Conformément à l'article 24, paragraphe 1, de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que Barrela & Martins s.à.r.l. a demandé auprès de l'Administration de la Gestion de l'Eau une autorisation concernant la réalisation des infrastructures d'assainissement dans le cadre du plan d'aménagement particulier "Martelerstrooss" à Hierheck.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
le Secrétaire, le Bourgmestre,



